

Procès-verbal du Conseil Municipal de Flamanville

Séance du 10 juillet 2025

Le dix juillet deux mille vingt-cinq à vingt heures, le conseil municipal de Flamanville convoqué le quatre juillet 2025, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Franck BRISSET, Maire.

Présents :

Franck BRISSET (Maire), Gilles MARY, Katy MELIN, Arnaud LEBOULANGER, Virginie DALBIN (adjoints), Eric TELLIER, Bruno MARTEL, Danielle LELUBEZ, Frédéric NAGA, Fabien LANGRENEZ, Catherine VANHECKE, Anita LEDANOIS (à partir de 20h08), Anne CAPART, Guillaume GOURDEL, Ghislaine THOMAS-ROUTIER, Anne VAGNER (conseillers municipaux).

Absents excusés :

Philippe LEMARCHAND (*donne pouvoir à Arnaud Leboulanger*), Cécile LEREVEREND (*donne pouvoir à Franck Brisset*), Vincent LEROY (*donne pouvoir à Ghislaine Thomas Routier*).

Secrétaire de Séance :

Arnaud LEBOULANGER.

Approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2025

Le procès-verbal de la séance du 19 juin 2025 est soumis à l'approbation du conseil. Il est adopté à l'unanimité des membres présents.

1 – Présentation de la Chambre Régionale des Comptes

La Chambre Régionale des Comptes présente son rapport suite à un « audit flash » sur la gestion communale.

Monsieur le Maire présente les éléments déclencheurs du contrôle ainsi que le déroulement de l'audit flash qui a eu lieu entre le 22 novembre et le 19 décembre 2024.

Ce contrôle a ciblé les thèmes suivants :

1. La Gouvernance.
 - a. Les responsabilités du conseil et du Maire.
 - b. La publicité des actes et décisions de la commune.
 - c. Les indemnités de fonction des élus.
2. La qualité comptable.
 - a. Information budgétaire.
 - b. Qualité de la prévision comptable.
 - c. Respect des principales obligations comptables.

- d. Situation financière de la commune.
3. La gestion interne.
 - a. La gestion des biens communaux.
 - b. La commande publique
 - c. La gestion des Ressources humaines.

Si la gouvernance n'a pas fait l'objet de remarques, la qualité comptable a fait l'objet de quatre recommandations, dont une de performance. La gestion interne a quant à elle fait également l'objet de quatre recommandations.

Monsieur le Maire, après présentation du rapport, ouvre le débat.

- Madame Thomas-Routier demande sur quelle période portait le contrôle.
 - ❖ Monsieur le Maire répond que cet audit portait sur les années 2019 à 2024.
- Madame Thomas-Routier demande le motif invoqué pour la préconisation de l'information comptable.
 - ❖ Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de laisser le budget librement consultable à l'accueil et non sur demande comme c'est actuellement le cas.
- Madame Thomas-Routier demande si d'autres communes ont été consultées vis-à-vis de l'obligation de voter le budget en suréquilibre.
 - ❖ Monsieur le Maire répond par la négative. Il ajoute qu'une prospection peut effectivement être menée auprès des différentes communes se situant dans le même cas de figure.
- Madame Thomas-Routier demande si la recommandation sur l'utilisation des moyens financiers prend en compte la limite des moyens humains de la commune.
 - ❖ Monsieur le Maire répond que la commune doit se mettre à niveau en termes de moyens humains afin de s'adapter à sa capacité d'investissement.
- Monsieur Naga remarque que les recommandations de la CRC ne sont pas à la hauteur des problématiques exposées. Il remarque également que l'excédent financier non exploité de la commune est cité à de nombreuses reprises. Il demande au Maire les mesures qu'il entend mettre en place.
 - ❖ Monsieur le Maire répond qu'il y aura des mesures à prendre afin de répondre aux recommandations de la CRC, dont notamment l'élaboration d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI).
- Madame Thomas-Routier demande si un titre sera bien émis au sujet de la recommandation n°8.
 - ❖ Monsieur le Maire répond que cette recommandation, ainsi que les autres seront étudiées au sein d'une autre séance du conseil municipal.

Les membres du conseil prennent acte, à l'unanimité, des observations et recommandations formulées, qui serviront de base à l'amélioration de la gestion financière de la commune.

2 – Opposition au transfert des pouvoirs de police spéciale

En accord avec la demande de la Communauté d'Agglomération Le Cotentin, le conseil municipal exprime son opposition au transfert des pouvoirs de police spéciale suivants :

- La circulation et le stationnement.
- La délivrance des autorisations de stationnement des taxis.
- L'habitat.
- La publicité.

Le conseil municipal approuve cette décision à l'unanimité.

3 – Le chèque Sport et Culture

Madame Dalbin présente le dispositif « Chèque Sport et Culture » afin de favoriser l'accès des jeunes flamanvillais, âgés de 3 à 18 ans, aux activités sportives et culturelles.

Elle précise que les dossiers seront réceptionnés par la coordinatrice enfance-jeunesse, puis étudiés par la commission Enfance, Jeunesse et Sports avant d'être transmis au service comptable pour paiement.

Les modalités de distribution et les montants concernés sont validés à l'unanimité par le conseil municipal.

4 – Acquisitions foncières : parcelles ZC 27, ZC 39, ZC 62, ZC 372 et ZC 408

Le conseil autorise à l'unanimité l'acquisition des parcelles cadastrées ZD 27, ZC 39, ZC 62, ZC 372 et ZC 408, nécessaires à la réalisation de futurs projets d'aménagement urbain.

Parcelle	Surface	Propriétaire	Prix
ZC 27 (totalité)	11 380 m ²	Janine Jezequel	284 500 €
ZC 39 (en partie)	7 060 m ²	Louis Roulland	176 500 €
ZC 62 (totalité)	910 m ²	Janine Jezequel	2 047.50 €
ZC 372 (totalité)	12 048 m ²	Janine Jezequel	146 874.75 €
ZC 408 (totalité)	208 m ²	Janine Jezequel	5 200 €
Total			615 122,25 €

- Monsieur Naga propose que la commune se renseigne sur les implantations industrielles du projet « Aval du futur » afin de prendre en compte la demande de logement qui suivra.

- ❖ Monsieur le Maire répond qu'il faut en premier lieu commencer par prendre en compte les difficultés de logements sur le territoire.
- Madame Thomas-Routier demande si ces acquisitions de terrains seront décomptées des 5 hectares à construire du futur PLUI.
Monsieur le Maire répond que ces surfaces ne seront décomptées qu'au fur et à mesure des futurs projets d'aménagement du territoire communal.
- Madame Thomas-Routier demande s'il faut prévoir des indemnités d'éviction pour les exploitants de ces parcelles.
 - ❖ Monsieur le Maire répond que pour le moment ce n'est pas utile. La proposition d'indemnités d'éviction se fera en fonction d'un planning prévisionnel des projets d'aménagement du territoire.
- Madame Thomas-Routier demande si une acquisition est prévue par la commune sur l'Hôtel de la Falaise.
 - ❖ Monsieur le Maire répond que ce n'est pas dans les projets de la commune et qu'il n'y a pas eu d'inscriptions budgétaires en ce sens. Une proposition avait été faite durant le mandat précédent mais qui avait été refusée par le vendeur.

5 – Tableau des effectifs : création d'un emploi permanent d'attaché territorial à temps complet

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider la création d'un poste d'attaché territorial affecté au poste de la coordination enfance/jeunesse. Le conseil décide à l'unanimité de créer un poste permanent d'attaché territorial à temps complet pour l'affecter au poste de coordination enfance-jeunesse.

6 – Création de trois emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité

Le conseil valide la création de trois emplois non permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activité. Ces emplois étaient auparavant gérés par des contrats avec le centre de gestion.

7 – Modification du temps de travail d'un emploi permanent

Le conseil approuve la modification du temps de travail d'un emploi permanent, passant de temps partiel à temps complet, afin de répondre à l'évolution des missions d'un agent de la restauration scolaire.

8 – Demande de subvention : Fonds de concours pour le programme de voirie 2025

Le conseil mandate le Maire à l'unanimité afin de déposer une demande de subvention au Fonds de concours, dans le cadre du programme de voirie 2025, afin de soutenir la modernisation et l'entretien des infrastructures routières communales.

- Madame Thomas-Routier demande si cette demande de subvention est faite pour Flamanville et Tréauville.
 - ❖ Monsieur le Maire répond que cette demande n'est faite que pour Flamanville. La commune ne peut demander un dossier pour celle de Tréauville.

9 – Complément de subventions aux associations pour l'année 2025

Après examen des dossiers par les commissions « Finances » et « Enfance, Jeunesse et Sports », le conseil attribue à l'unanimité des subventions aux associations citées ci-dessous afin de soutenir leurs actions et projets pour l'année 2025.

NOM	ATTRIBUTION	VOTE
Anciens combattants	800 €	19 pour
Hague Sud Plongée	2 500 €	19 pour
Collège	34 192 €	18 pour, Gilles Mary ne prend pas part au vote
Rugby UNSS	1 000 €	19 pour
Mini Flotte Flamanvillaise	500 €	19 pour
TOTAL	38 992 €	

10 – Sanitaires du hameau Arthu : modification de la délibération

Afin de régulariser une erreur sur la délibération du précédent conseil municipal, Monsieur le Maire demande à revoir le prix d'acquisition des sanitaires du Hameau Arthu afin d'y intégrer l'option du bardage et le terrassement. Il demande également au conseil de l'autoriser à demander un permis de démolir pour les sanitaires actuels ainsi qu'une déclaration préalable pour la pose des nouveaux.

Le prix d'acquisition des sanitaires passe donc de 37 800 € TTC à 40 080 €. Le montant du terrassement est de 6 534 €.

Le conseil municipal accepte cette modification à l'unanimité, et autorise, de même, le Maire à déposer un permis de démolir et une déclaration préalable.

11 – Tableau des Effectifs : création d'un poste d'adjoint administratif territorial :

Afin de prendre en compte le surplus de travail dû aux investissements de la commune et du volume de factures à traiter, Monsieur le Maire propose au conseil de créer un nouveau poste d'adjoint administratif territorial à temps complets afin d'assister le service « Finances » dans la gestion et le suivi de la comptabilité de la commune.

Cette délibération ne figure pas dans le dossier de séance car a été oubliée au montage. Elle a cependant été validée par la commission élargie Finances et EJS le 30 juillet 2025.

Les conseillers approuvent à l'unanimité cette création de poste.

12- Questions diverses

- Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) :
information donnée aux membres sur les derniers dossiers reçus.

N°	Date	Parcelle	Surface	Avis du Maire
4	3 avril	ZB 380	754	Renonciation
5	7 avril	ZC 84, ZC 86	311	Renonciation
6	15 avril	ZB 426	731	Renonciation
7	19 mai	ZB 187	233	Renonciation
8	19 mai	ZC 296	58	Renonciation
9	19 mai	ZC 294	38	Renonciation

- Aide au financement du BAFA :
Madame Dalbin informe le conseil de son projet d'aide au BAFA qui sera présenté au conseil municipal du mois de septembre.
- Autorisation préfectorale pour la vidéoprotection :
M. Leboulanger informe le conseil que le dossier de demande d'un système de vidéoprotection a été accepté par la préfecture. Il annonce également débiter une prospection auprès des autres communes afin de repérer les systèmes les plus efficaces.
- Reprise du schéma mobilité :
Monsieur Leboulanger informe le conseil que le schéma mobilité passe dans une nouvelle phase. Des contacts sont pris auprès de la Communauté d'Agglomération Le Cotentin afin de s'inspirer de ce qui existe sur le territoire.

- Actes notariés :

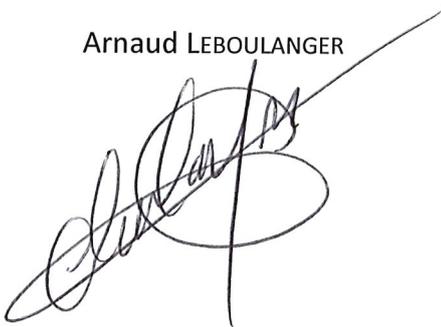
Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la signature des actes de vente de la parcelle ZC 407 et du bâtiment sis au 2 impasse des Roquettes (Le Lagon).

La séance est levée à 21h43

Le présent procès-verbal sera soumis à l'approbation du conseil municipal lors de la prochaine séance.

Le secrétaire de séance

Arnaud LEBOULANGER



Le Maire

Franck BRISSET

*pour le maire
et le 1er adjoint
G. MARY*



